

RAPPORT ESG

Environnement Social

Gouvernance

2023



SIREN 785 151 689

Rapport arrêté par le Conseil d'Administration du 06 juin 2024

Préambule

La Mutuelle a déterminé sa raison d'être et sa vision pour permettre que ses actions soient en adéquation avec une démarche environnementale, sociétale et démocratique.

Les actions de la Mutuelle s'inscrivent depuis plusieurs années dans une démarche globale d'intégration des principes de développement durable et de responsabilité sociétale.

Les valeurs de solidarité, de proximité et de démocratie participent au respect des engagements de la gouvernance.

En inscrivant sa raison d'être et sa vision dans un plan stratégique triennal, la Mutuelle s'engage à respecter le bien-être collectif, pour ses adhérents, pour ses salariés et pour les administrateurs.

La Mutuelle souhaite aligner progressivement son fonctionnement interne et sa politique financière aux critères ESG.

Raison d'être :

Innover et garantir à chacun de pouvoir se soigner aujourd'hui et demain.

Vision :

Notre mission est de contribuer à bâtir une société où prévention, santé et accompagnement sont essentiels.

Notre priorité est d'évoluer, ensemble, pour garantir à chaque moment de vie des solutions de qualité adaptées aux besoins et budgets de tous.

Environnement

En ce qui concerne les déplacements professionnels de ses salariés, la Mutuelle privilégie les transports en commun à l'exception des salariés commerciaux itinérants qui disposent de véhicules de fonction hybrides.

- **La transition vers l'optimisation des déplacements : un pas vers une stratégie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**

En encourageant le télétravail, les déplacements en covoiturage, à vélo et en transports en commun, la mutuelle réduit son impact sur le climat tout en favorisant le bien-être de ses collaborateurs, administrateurs et délégués, et contribue à la construction d'un avenir plus vert et plus durable pour tous.

La mise à disposition de deux bornes de rechargement en énergie électrique à disposition du public s'est effectuée en 2021 et remporte un franc succès auprès du voisinage et des salariés équipés de véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables.

La mobilité verte est favorisée et les salariés bénéficient en 2023 de l'aide gouvernementale en cas d'utilisation de vélos, trottinettes (électriques ou pas) afin de limiter l'impact carbone de la Mutuelle.

La Mutuelle subventionne à 100% le mode de transport PAM pour un salarié à mobilité réduite et en situation de handicap.

- **La transition vers la dématérialisation des processus et la digitalisation des services : un pas vers une gestion plus efficace et durable**

En favorisant les interactions en ligne, la dématérialisation des processus administratifs et la diffusion électronique des documents, la mutuelle adopte une approche résolument écologique. Cette transition permet de réduire significativement la consommation de papier et de limiter l'impact sur les forêts. De plus, la digitalisation offre une gestion des données plus efficace tout en diminuant les déplacements, contribuant ainsi à la diminution des émissions de carbone, à la préservation des ressources naturelles et à la réduction des déchets.

- **La transition vers une gestion des déchets papier : un pas décisif vers la réduction de l'empreinte écologique**

En mettant en place des systèmes de destruction des déchets papier, la mutuelle adopte une approche proactive pour minimiser son impact sur l'environnement. La destruction des déchets papier permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la décomposition des déchets, mais aussi de prévenir la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Cette initiative reflète l'engagement de la mutuelle envers la protection de l'environnement et la promotion d'une gestion responsable des ressources.

- **La transition vers un choix écoresponsable : pour une alliance avec des partenaires et fournisseurs respectueux de l'environnement**

En privilégiant des fournisseurs qui intègrent des critères environnementaux dans leur processus de production, la mutuelle contribue à réduire son empreinte écologique et à encourager une chaîne d'approvisionnement plus responsable.

La mutuelle s'assure de collaborer avec des partenaires qui intègrent des principes de durabilité, tels que l'utilisation de produits et de matériaux écologiques, ainsi que le recours à des circuits courts pour limiter les transports. Par exemple, elle choisit des imprimeurs respectueux de l'environnement pour ses besoins en matière d'impression.

- **La transition vers des fontaines en réseau : un pas vers la durabilité**

En optant pour des fontaines en réseau plutôt que des fontaines à bonbonnes dans ses locaux, la mutuelle s'engage résolument dans une démarche de réduction de son empreinte écologique. Cette transition se traduit par une diminution notable de l'utilisation de plastique à usage unique, tout en favorisant une gestion plus efficace de l'eau. De plus, cette initiative se traduit par moins de livraisons, moins de circulation de camions, et par conséquent, une réduction significative de la pollution.

Social

L'axe stratégique « devenir une marque employeur attirante » démontre que la Mutuelle poursuit son engagement auprès de ses salariés et a prévu de mettre en œuvre les critères déterminés par le label « Great Place to Work ».

Dans le cadre des relations sociales, la Direction réunit mensuellement le Comité Social et Economique, et répond aux questions d'ordre organisationnel des salariés qui disposent, à cet effet, d'une boîte aux lettres spécifique. Les informations sur l'activité et la stratégie de la Mutuelle sont transmises au personnel sous la forme de différents indicateurs lors d'une réunion mensuelle.

Les collaborateurs sont ainsi informés et associés à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, dans l'objectif de créer de la valeur et du sens pour tous à quelque niveau hiérarchique que ce soit.

La mobilité interne est favorisée afin de garantir une évolution professionnelle et les formations sont adaptées aux besoins, en fonction des entretiens professionnels.

L'ANEM et les partenaires de prévoyance MALAKOFF-HUMANIS et HARMONIE proposent également des actions sociales envers les salariés.

La Mutuelle agit aussi avec des partenaires afin de promouvoir un impact territorial favorisant l'accompagnement des populations les plus défavorisées.

Des challenges entreprise sont proposés autour de causes nationales ce qui crée une cohésion forte et une grande solidarité. (Exemple : course de la jonquille, octobre rose, collectes pour les restos du cœur, etc.)

Des actions sont entreprises avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion, une association de médiation sociale, le Point Services aux Particuliers afin de lutter contre l'exclusion sociale et numérique.

Des actions de mécénats sont entreprises avec l'association Relais Etoile de Vie qui permet à des adultes âgés handicapés d'assister à des manifestations culturelles.

Un deuxième mécénat associe la Mutuelle à la fondation SOS villages d'enfants qui accueille des fratries d'enfants ayant des parents défaillants jusqu'à leur majorité.

Un troisième mécénat associe la Mutuelle au Racing Club de France Football, qui permet de collecter des vêtements, et de distribuer des jouets au moment de Noël pour les familles défavorisées.

- **La transition vers des consultations médicales à distance : un pas vers la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement**

En favorisant la téléconsultation, la mutuelle encourage un mode de vie plus durable. En évitant les trajets souvent longs et coûteux vers les cabinets médicaux, les adhérents réduisent leur empreinte carbone personnelle tout en économisant du temps et de l'argent.

Elle permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements, mais aussi de limiter la consommation de ressources telles que le carburant et l'énergie.

Enfin, la Mutuelle intervient auprès de ses adhérents en difficulté avec des restes à charge importants grâce à une commission de participation exceptionnelle qui alloue des aides financières.

Gouvernance

La Mutuelle est un acteur historique de l'économie sociale et solidaire et défend ses valeurs de démocratie selon les principes de la Mutualité : un adhérent, une voix.

Les adhérents élisent des délégués qui les représentent à l'assemblée générale et votent les résolutions portées à leur connaissance au préalable.

La transparence et l'équité sont des principes inscrits depuis toujours dans les valeurs de la Mutuelle.

Les délégués élisent les administrateurs qui peuvent candidater librement et qui reçoivent les formations et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mandat qui est de 6 ans.

Les administrateurs élisent les membres du bureau et participent librement aux commissions et comités qui régissent le fonctionnement de la Mutuelle.

La gouvernance respecte stricto-sensu les règles édictées par le Code de la Mutualité et est destinataires de toutes les informations opérationnelles.

La parité au sein du Conseil d'Administration est respectée (33% d'administratrices).

La formation est également une exigence forte de la Mutuelle qui impose les formations réglementaires indispensables à la bonne appréhension des enjeux de celle-ci ainsi que des formations plus techniques.

Le niveau de compétence individuel et collectif répond ainsi aux exigences de la directive européenne Solvabilité 2.

Enfin, la Mutuelle veille chaque année à ce que chaque administrateur respecte l'absence de conflits d'intérêts et les règles de compétence et honorabilité obligatoires.

Conclusion

La stratégie d'entreprise répond déjà partiellement aux exigences des trois critères ESG sur la partie extra-financière et est dans une démarche d'amélioration continue.

Les actions qui seront déployées en 2024 participeront encore au renforcement de l'engagement de la Mutuelle dans la préservation de l'environnement, au plus près de ses salariés et adhérents et de son territoire dans le respect d'une gouvernance *fit and proper*.

Le document qui suit intitulé « Rapport article 29 Loi et Energie Climat » (rapport 2024 au titre de l'année 2023), présente les informations relatives à l'intégration de critères extra-financiers dans le processus d'investissement de la Mutuelle Les Ménages Prévoyants (LMP).

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ÉNERGIE ET CLIMAT

RAPPORT 2024 AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Démarche générale de l'entité	4
I. Répartition SFDR	4
II. Notation ESG	5
III. Empreinte carbone	8
IV. Exclusions sectorielles	10
3. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	14
4. Stratégie d'alignement sur la biodiversité	15
Annexe - Glossaire	17

1. Introduction

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, publié le 27 mai 2021, vise à clarifier et à renforcer le cadre de transparence extra-financière des acteurs de marché.

Ce document présente **les informations relatives à l'intégration de critères extra-financiers dans le processus d'investissement de la mutuelle Les Ménages Prévoyants (LMP).**

Une analyse de portefeuille au 31/12/2023 a été réalisée sur les bases des critères suivants :

- Établissement d'une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon les notations établies par notre agrégateur de données MSCI ESG Research;
- Suivi des paramètres d'exclusion ;
- Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille ;
- Respect de l'Accord de Paris (température implicite supérieure ou non à 2 °C) ;
- Évaluation du risque de dégradation de la biodiversité.

Pour étudier l'ensemble des données du portefeuille de la mutuelle LMP, notre méthodologie d'analyse et d'évaluation s'appuie sur **la recherche extra-financière de MSCI ESG Research.**

Nous nous référons aux notations ESG établies par MSCI ESG Research, qui classe les entreprises de AAA à CCC (AAA étant la meilleure note). La recherche de MSCI ESG Research repose sur des données publiques provenant de sources telles que:

- Des données macroéconomiques et sectorielles publiées par des Etats, des ONG et des établissements universitaires,
- Des données émanant directement des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.

Pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon le secteur) :

- MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque considéré, en tenant compte de son modèle d'affaires, de sa présence dans certains pays, etc., ainsi que les politiques et actions mises en œuvre pour le gérer.
- De même, s'il s'agit d'une opportunité au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research examine l'exposition de la société à cette opportunité et les initiatives mises en place pour la saisir.

Les notes ainsi définies pour chaque enjeu clé sont agrégées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur étudié, afin de produire une note générale absolue (de 0 à 10/10). Les analystes de MSCI ESG Research attribuent ensuite des notes au sein des secteurs étudiés, allant de CCC à AAA. Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

Les notations sont attribuées suivant une approche "Best-in-Class".

L'année 2023 servira de point de départ pour le suivi de la performance extra-financière de la mutuelle LMP, lui permettant de fixer des objectifs visant à améliorer les résultats des différents indicateurs fournis dans ce rapport.

2. Démarche générale de l'entité

La mutuelle Les Ménages Prévoyants entend formaliser en 2024 une politique financière et d'investissement durable, avec pour objectif de promouvoir une politique de placement en cohérence avec ses valeurs.

Il est essentiel que celle-ci agisse au mieux des intérêts de ses bénéficiaires, tout en tenant compte également de l'intérêt général et des grands objectifs de la société. La mutuelle LMP reconnaît que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent avoir un impact sur la performance à long terme de ses placements et contribuer au développement équilibré et durable de l'économie.

Cette politique financière et d'investissement durable mettra en place notamment :

- Une politique d'exclusion sectorielle,
- Une politique d'exclusion géographique,
- La sélection de supports d'investissements "Best in class", soit la démarche positive de sélection des entreprises qui privilégie celles qui sont les mieux notées d'un point de vue des critères ESG ou qui démontre les plus fortes convictions ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ.

I. Répartition SFDR

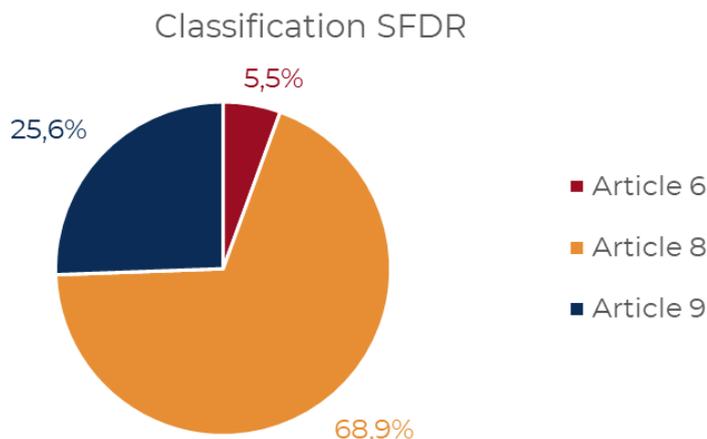
Le portefeuille global de la mutuelle LMP s'élève à 29 293 909 € au 31 décembre 2023.

Le **taux de couverture** de produits étant classifié selon la réglementation **SFDR¹** (Sustainable Finance Disclosure Regulation), soit les produits articles 6, 8 et 9, dans le portefeuille de la mutuelle LMP **est de 29.49%, soit 8 639 690 €.**

Le règlement SFDR définit les produits comme suit:

- **Article 6** : ces produits n'ont pas pour objectif la durabilité.
- **Article 8** la communication associée à ces produits intègre des caractéristiques environnementales et sociales, bien que celles-ci ne constituent pas le point central du produit ni du processus d'investissement. Ces produits mettent en avant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les sociétés dans lesquelles les investissements sont effectués appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
- **Article 9** : ces produits ont pour objectif un investissement durable.

¹ Règlement (UE) 2019/2088, dit « Règlement Disclosure ou SFDR » adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne le 27 novembre 2019, avec comme objectif d'établir des règles de transparence harmonisées pour les acteurs des marchés financiers en matière de durabilité à l'échelle de l'Union Européenne



Taux de couverture de 29.49%

Parmi ces produits :

- **3 supports sont référencés comme étant de l'article 9**, avec un objectif d'investissement durable. Il s'agit de Ecofi Enjeux Futur, Ecofi Trajectoires Durables et Ecofi Agir pour le Climat,
- **8 supports sont référencés comme étant article 8** et promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales,
- **1 support est référencé comme étant article 6**, et n'a pas d'objectifs de durabilité. Il s'agit de la SCPI Immovalor - Allianz Pierre.

	Montant	Nombre
Non noté	-	-
Article 6	478 278 €	1
Article 8	5 952 050 €	8
Article 9	2 209 362 €	3

Cette répartition est principalement conçue pour être suivie dans le temps, permettant ainsi d'observer l'évolution du portefeuille de la mutuelle et la prise en compte de ces enjeux par les sociétés de gestion.

II. Notation ESG

L'analyse porte sur le portefeuille d'actifs cotés de la LMP, comprenant des fonds ouverts, des actions et des obligations, ainsi que des parts sociales. Il représente 19 330 898€, soit 65.99% du portefeuille global au 31/12/2023.

En conséquence, les produits structurés, les produits d'immobilier papier (SCPI) et les produits de trésorerie ne sont pas inclus dans l'évaluation ESG du portefeuille.

Pour les fonds ouverts (OPCVM), notre analyse se base sur l'ensemble des titres présents dans le portefeuille au 31/12/2023, à partir des fichiers de transparence.

En ce qui concerne les actions, nous considérons les titres détenus directement ; pour les obligations et les parts sociales, nous nous référons à l'émetteur.

Le rating du portefeuille est déterminé selon la notation MSCI, résumée comme suit :

Notation MSCI ESG	
AAA	10 - 8,6
AA	8,5 - 7,1
A	7,0 - 5,7
BBB	5,6 - 4,3
BB	4,2 - 2,9
B	2,8 - 1,4
CCC	1,3 - 0

L'étude du portefeuille est réalisée à partir du fichier d'extraction du logiciel Profolio au 31/12/2023.

- Parmi les 34 actions détenues en direct, 4 ne font pas l'objet d'un suivi par MSCI ESG en raison d'une capitalisation boursière trop faible : Transgène, Tikehau Capital, Prodways et Jacquet Métaux.;
- Sur les 31 obligations détenues en direct, 1 n'est pas suivie par MSCI ESG : LA MONDIALE 5.05% PERPETUEL, car l'émetteur du produit, "AG2R - La Mondiale", n'est pas coté;
- Concernant les 9 OPCVM, nous avons pris en considération les détails de la transparisation datée du 31/12/2023 des supports;
- Pour les 4 parts sociales, nous avons pris en compte les émetteurs de ces produits.

La note ESG du portefeuille est de **7,49/10, soit une notation AA** :

- **La notation E** (Environnement - empreinte carbone, respect de la biodiversité et de l'eau, gestion des déchets, effort d'énergie renouvelable...) obtient une **note moyenne de 7.14/10**, soit un rating suivant la méthodologie MSCI **de AA**.
- **La notation S** (Social - gestion des employés et des données personnelles, santé, qualité des produits...) obtient une **note moyenne de 5.58/10**, soit un rating suivant la méthodologie MSCI **de BBB**.
- **La notation G** (Gouvernance - gestion du comité de direction, respect des parties prenantes, respect des règles comptables, éthique et transparence vis-à-vis des taxes...) obtient une note moyenne de **6.38/10**, soit un rating suivant la méthodologie MSCI **de A**.

***NB :** La note ESG du portefeuille n'est pas une moyenne des critères E, S et G. Les trois piliers sont calculé sur une base absolue et comparable entre secteur. Elle prend en compte toutes les controverses. La note ESG est calculé en absolue, ajustée au risque spécifique du secteur. Elle ne prend en compte que les controverses les plus sévères et critiques.*

Cette notation ne doit pas être directement comparée à celle d'autres structures identiques en raison des variations potentielles dans les notations fournies par d'autres agrégateurs de données. Son objectif principal est de fournir un référentiel de base et de permettre une comparaison dans le temps afin d'observer l'évolution des critères ESG.

A. Actions

Meilleure note ESG - Actions	Note	Poids portefeuille
VALEO	10,00	0,26%
MICHELIN	10,00	0,08%
ATOS	9,50	0,01%
TOTALENERGIES SE	8,50	0,21%
BOUYGUES	8,50	0,35%

Moins bonne note ESG - Actions	Note	Poids portefeuille
IPSEN	6,10	0,15%
EUROAPI	5,70	0,001%
RENAULT	5,30	0,13%
SEB	5,20	0,17%
GTT	5,10	0,41%

B. Obligations

Meilleure note ESG - Obligations	Émetteur	Note	Poids portefeuille
ASSICURAZ GENER 3.875% 29/01/2029	Assicurazioni Generali	10,00	0,73%
BANQUE POSTALE 3% 09/06/2028	La Banque Postale	9,50	0,74%
BANQUE POSTALE 3.875% PERP			1,43%
BANQUE POSTALE 3% PERP			0,68%
COFACE 4.125% 27/03/2024	Coface	9,00	1,14%
TOTAL 2.625% PERPETUEL	TotalEnergies	8,50	0,73%
BPCE 3.1% 17/02/2027	BPCE	8,30	1,20%
BPCE 3% TSR 19/07/2026			3,44%
BPCE 3.5% 28/10/2027			1,03%

Moins bonne note ESG - Obligations	Émetteur	Note	Poids portefeuille
CREDIT AGRICOLE 2.30% 2/10/2026	Crédit Agricole	7,40	0,68%
CREDIT AGRIC. 2.70% 14/04/2025			0,35%
CREDIT AGRIC. 2.70% 14/04/2025			0,35%
CREDIT AGRICOLE 4% PERPETUEL			0,72%
CASINO GP 3.58% 07/02/2025	Casino Guichard	6,70	1,12%
VEOLIA 2.875% PERPETUEL	Véolia	6,70	0,36%
GROUPAMA 3.375% 24/09/2028	Groupama	4,90	0,68%
GROUPAMA 3.375% 24/09/2028			0,68%
ALTAREA 2.25% 05/07/2024	Altarea	4,90	0,69%

C. OPCVM (moyenne pondérée)

Note ESG - OPCVM	Note	Couverture ESG de l'OPC	Poids portefeuille
ECOFI ENJEUX FUTURS	7,98	98,5%	3,79%
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES	7,77	98,9%	0,67%
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	7,75	92,1%	3,08%
THEMATICS EUROPE SELECTION	7,74	92,9%	0,76%
ECOFI CONVERTIBLES EUROPE	7,50	95,7%	4,00%
ECOFI ENTREPRISES	7,20	89,9%	4,09%
ECOFI PATRIMOINE	7,12	87,2%	1,96%
ECOFI PATRIMOINE DIVERSIFIE I	7,12	87,2%	3,56%
DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC	7,04	84,7%	1,62%

III. Empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un portefeuille est évaluée à travers l'intensité carbone, permettant de mesurer l'exposition d'un portefeuille aux entreprises émettrices de carbone.

Dans cette optique, l'indicateur pris en compte est le "GHG", qui désigne les gaz à effet de serre (GES) émis dans l'atmosphère. GHG est l'acronyme anglais pour "Greenhouse Gas".

Les gaz à effet de serre sont des composés qui retiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre, contribuant ainsi au réchauffement climatique. Les principaux gaz à effet de serre comprennent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), ainsi que les gaz fluorés tels que les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC).

L'indicateur GHG mesure la quantité totale de ces gaz émis par une entreprise, une industrie, un pays ou toute autre entité contribuant aux émissions de GES. Il est utilisé pour évaluer l'impact environnemental de ces entités et mesurer leur contribution au changement climatique. Les émissions de GES sont souvent exprimées en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) afin de permettre une comparaison entre les différents types de gaz à effet de serre émis.

Empreinte carbone	Tonnes de Co2 par millions d'euros de CA		Couverture
	Scope 1 et 2	Scope 1, 2 et 3	
LMP	98,93	746,32	76,8%

Pour rappel, les scopes 1, 2 et 3 sont définis par la méthodologie internationale du GHG Protocol.

- **Le scope 1** englobe les émissions directes de gaz à effet de serre produites par l'entreprise, telles que les émissions provenant de sources fixes de combustion (machines), de sources mobiles de combustion (flotte automobile), les émissions directes de procédés industriels ou les émissions issues des activités agricoles.
- **Le scope 2** couvre les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, comme la consommation indirecte d'électricité ou d'énergie provenant de sources externes.
- **Le scope 3** inclut toutes les émissions de gaz à effet de serre indirectes qui ne sont pas comptabilisées dans le scope 2, telles que les déplacements des employés, le transport de marchandises, etc. Contrairement aux données des scopes 1 et 2, qui sont généralement fournies directement par l'entreprise, les données du scope 3 sont principalement estimées.

A. Actions

Principaux contributeurs en émission de Co2 (Scope 1 et 2)	Intensité carbone	Poids portefeuille
AIR LIQUIDE	1235,3	2,08%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	734,1	0,15%
TOTALENERGIES SE	146,1	0,21%
EUROAPI	99,8	0,00%
MICHELIN	98,4	0,08%

B. Obligations

Principaux contributeurs en émission de Co2 (Scope 1 et 2)	Émetteur	Intensité carbone	Poids portefeuille
VEOLIA 2.875% PERPETUEL	Véolia	734,1	0,36%
ENGIE 3.875% PERPETUEL	Engie	305,3	0,38%
TOTAL 2.625% PERPETUEL	TotalEnergies	146,1	0,73%
CASINO GP 3.58% 07/02/2025	Casino Guichard	37,7	1,12%
BFCM 3% 11/09/2025	BFCM	5,5	1,03%

C. OPCVM (moyenne pondérée)

Principaux contributeurs en émission de Co2 (Scope 1 et 2)	Intensité carbone	Couverture du portefeuille	Poids portefeuille
ECOFI ENTREPRISES	130,6	93,3%	4,09%
DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC	127,4	82,2%	1,62%
ECOFI ENJEUX FUTURS	109,6	98,5%	3,79%
ECOFI PATRIMOINE	106,0	61,7%	1,96%
ECOFI PATRIMOINE DIVERSIFIE I	106,0	61,7%	3,56%
ECOFI CONVERTIBLES EUROPE	97,3	94,8%	4,00%
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES	84,2	98,9%	0,67%
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	74,7	91,4%	3,08%
THEMATICS EUROPE SELECTION	61,5	92,9%	0,76%

IV. Exclusions sectorielles

Une stratégie d'exclusion dans un portefeuille implique de prohiber le financement de certaines activités commerciales considérées comme contraires à l'éthique, préjudiciables à la société ou en violation des lois ou règlements.

La mutuelle LMP souhaite mettre en place en 2024 un filtre d'exclusion sectorielle concernant les cinq grands secteurs suivants :

- Armes controversées et non conventionnelles
- Tabac
- Pornographie
- Jeux de hasard et d'argents
- Alcool

Nous avons identifié les principales entreprises opérant dans ces secteurs, dont le chiffre d'affaires représente plus de 0.5% de l'activité globale de la société. Nous avons pris en compte la transparence du portefeuille au 31.12.2023.

A. Secteur de l'armement controversé et non conventionnel

Une arme ou un système d'armement est un instrument destiné à blesser ou à tuer un adversaire. L'armement peut servir à l'attaque et à la défense, à menacer et à protéger. Il peut donc être nécessaire au maintien de la paix mais, son but ultime, menacer ou détruire la vie humaine, en fait une activité contraire au respect de la personne humaine et à l'éthique.

Cette analyse prend en compte le pourcentage le plus récent du chiffre d'affaires, ou le pourcentage maximum estimé, qu'une entreprise a tiré des systèmes d'armes, des composants et des systèmes et services de soutien.

Actions et obligations

- Thales : 44% de son CA (0.69% du portefeuille de la mutuelle),
- Safran : 10.98% de son CA (0.44%)
- Atos : 0.99% de son CA (0.01%)

OPCVM (moyenne pondérée)

- ECOFI CONVERTIBLES EUROPE (FR0010191908) - 1.87% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - Rheinmetall : 50% de son CA (2.15% de l'allocation du support);
 - Safran : 10.98% de son CA (3.57%);
 - MTU Aero Engines : 9.99% de son CA (3.98%);
 - Atos : 0.99% de son CA (1.02%).
- ECOFI PATRIMOINE (FR0011316710) et ECOFI PATRIMOINE DIVERSIFIE I (FR0011504224) - 0.23% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - Dassault Aviation : 66.97% de son CA (0.13%);
 - Rheinmetall : 50% de son CA (0.12%);
 - Safran : 10.98% de son CA (0.24%);
 - Airbus Groupe : 10.97% de son CA (0.09);
 - MTU Aero Engines : 9.99% de son CA (0.39%);
 - SAP : 0.99% de son CA (0.50%);
 - Atos : 0.99% de son CA (0.10%).
 - Parker Hannifin Corp : 0.99% de son CA (0.14%).
- ECOFI ENTREPRISES (FR0007011432) - 0.22% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - MTU Aero Engines : 9.99% de son CA (2.15%);
 - Atos : 0.99% de son CA (0.73%).

B. Secteur du tabac

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le tabac est le premier vecteur de maladies chroniques non transmissibles. Toutes les formes de tabac causent des problèmes de santé à tous les stades de la vie, débouchant souvent sur la mort ou sur un handicap. Il est la première cause de décès évitable dans le monde et on estime que sept millions de personnes y succombent chaque année.

Pourcentage des revenus de l'année récente, ou pourcentage maximal estimé, qu'une entreprise a tiré de la distribution, de la vente au détail ou de la fourniture de produits essentiels à l'industrie de produits du tabac.

Actions et obligations

- Casino Guichard : 0.99% de son CA (1.12%),
- Rallye : 0.51% de son CA (0.04%).

C. Secteur des jeux d'argent

Les entreprises impliquées dans les jeux d'argent sont à l'origine de risques sociaux importants, notamment l'addiction et le surendettement. Le jeu devient en effet un problème quand le joueur a du mal à limiter les sommes mises ou le temps consacré au jeu, ce qui occasionne des effets délétères sur le joueur, ses proches et la communauté au sens large : rupture des liens familiaux, problèmes de santé physique ou psychologique, difficultés financières, conséquences judiciaires, chômage ou perte d'activité professionnelle, drogue, alcool...

Le pourcentage récent de revenus, ou le pourcentage maximum estimé, qu'une entreprise a tiré des activités commerciales liées au jeu.

Actions et obligations

- FDJ (la Française Des Jeux) : 98.4% de son CA (0.22%).

D. Secteur de la pornographie

La pornographie entraîne la participation d'êtres humains à des activités dégradantes et elle est de nature à offenser la pudeur. La quantité et la nature des contenus sexuels dans les médias, notamment numériques, ne sont que peu contrôlés pour protéger les plus jeunes d'une exposition néfaste.

Le pourcentage récent du chiffre d'affaires, ou le pourcentage maximum estimé, d'une entreprise provient du divertissement pour adultes.

Actions et obligations

- Rallye : 0.10% de son CA (0.04%).

E. Secteur de l'alcool

L'alcool présente des risques d'addiction et des effets négatifs avérés sur la santé physique et mentale. Selon Santé Publique France, 10% des adultes consomment quotidiennement de l'alcool. 11.1% de la population boit 50% de l'alcool vendue. La mortalité évitable est définie à partir d'une répartition en trois composantes : causes de décès liées aux comportements à risque, causes de décès liées au système de soins et autres causes de décès. Exemples : accident de la route, pollution de l'air, suicide, alcoolisme, guerre...

Le pourcentage récent du revenu de l'année récente, ou pourcentage maximal estimé, qu'une entreprise a tiré de la fabrication, de la distribution, de la vente au détail, de l'octroi de licences et de la fourniture de produits alcoolisés.

Actions et obligations

- LMVH Moet Hennessy Louis Vuitton : 9.96% de son CA (0.50%);
- Sodexo : 4.99% de son CA (0.27%);
- Casino Guichard : 2% de son CA (1.12%);
- Compagnie des Alpes : 0.99% de son CA (0.41%).

OPCVM (moyenne pondérée)

- DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC (FR0010171678) - 0.58% du portefeuille est investi dans cette thématique via :

- Dufry One : 14.99% de son CA (1.55% de l'allocation du support);
 - Fomento Economico Mexicano : 2.5% de son CA (2.5%);
 - Accor : 2% de son CA (2.54%);
 - WH Smith : 1.5% de son CA (0.59%);
 - International Consolidated Airlines Group : 0.99% de son CA (1.92%);
 - Jet2 : 0.99% de son CA (1.67%);
 - Deutsche Lufthansa : 0.99% de son CA (1.50%).
- ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT (FR0010642280) - 0.13% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - Symrise : 2.99% de son CA (3.08%);
 - Icade : 0.99% de son CA (0.59%);
 - DSM - Firmenich : 0.99% de son CA (2.83%).
- ECOFI CONVERTIBLES EUROPE (FR0010191908) - 0.23% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - Hellofresh : 4.99% de son CA (3.02%);
 - Accor : 2% de son CA (2.45%);
 - Pierre et Vacances : 0.99% de son CA (1.49%);
 - Deutsche Lufthansa : 0.99% de son CA (1.37%).
- ECOFI ENJEUX FUTURS (FR0010596759) - 0.16% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - Symrise : 2.99% de son CA (1.63%);
 - DSM - Firmenich : 0.99% de son CA (1.57%).
- ECOFI ENTREPRISES (FR0007011432) - 0.17% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - Hellofresh : 4.99% de son CA (2.68%);
 - Pierre et Vacances : 0.99% de son CA (1.14%);
 - Suedzucker : 0.50% de son CA (2.91%).
- ECOFI PATRIMOINE (FR0011316710) et ECOFI PATRIMOINE DIVERSIFIE I (FR0011504224) - 0.23% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - Remy Cointreau : 100% de son CA (0.10%);
 - Anheuser-Busch Inbev : 90.19% de son CA (0.03%);
 - LVMH Moët Hennessy Vuitton : 9.96% de son CA (0.06%);
 - Jeronimo Martins : 8% de son CA (0.001%);
 - Sodexo : 4.99% de son CA (0.07%);
 - HelloFresh : 4.99% de son CA (0.17%);
 - Ahold : 4.99% de son CA (0.02%);
 - Symrise : 2.99% de son CA (0.08%);
 - Accor : 2% de son CA (0.14%);
 - Icade : 0.99% de son CA (0.42%);
 - Pierre et Vacances : 0.99% de son CA (0.07%);
 - Deutsche Lufthansa : 0.99% de son CA (0.08%);
 - DSM-FIRMENICH : 0.99% de son CA (0.07%);
 - Ashland : 0.99% de son CA (0.05%);
 - Coca-Cola : 0.99% de son CA (0.07%).

- ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES (FR0010214213) - 0.16% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - Symrise : 2.99% de son CA (3.98%);
 - DSM-FIRMENICH AG : 0.99% de son CA (3.87%).

- THEMATIC EUROPE SELECTION (FR0010058529) - 0.16% du portefeuille est investi dans cette thématique via :
 - DSM-Firmenich : 0.99% de son CA (1.15%);
 - Givaudan-Reg : 0.5% de son CA (1.17%);
 - Kerry Group : 4% de son CA (2.18%).

3. Stratégie d’alignement sur l’Accord de Paris

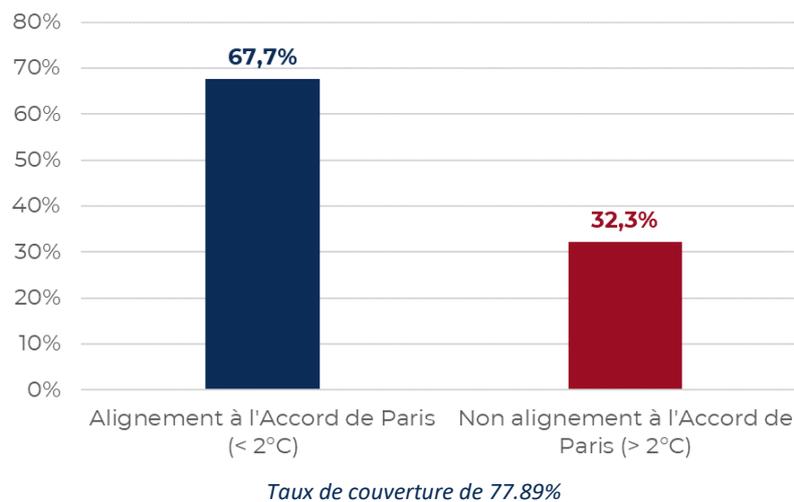
Les Accords de Paris, dont les traités ont été mis en application en 2016, ont pour objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à un maximum de 2 °C d'ici à 2100, par rapport au niveau préindustriel.

L’IPCC (International Panel on Climate Change - GIEC en français) a défini un budget total d'émissions de carbone à horizon 2100, qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à 2 °C. Ce budget, ajusté chaque année en fonction des émissions réelles passées, était de 1 551 Gt CO₂ en 2021. Calculé à l'échelle de l'économie mondiale, ce budget permet d'attribuer à chaque entreprise un budget carbone spécifique.

Parallèlement, les émissions futures de chaque entreprise sont estimées en tenant compte des émissions passées, des secteurs d'activité et des décisions de gestion. Ces projections, ainsi que les budgets carbone individuels des entreprises, sont pondérées en fonction de l'investissement du portefeuille dans ces entreprises. Les projections d'émissions du portefeuille sont ensuite comparées à son budget carbone global, déterminant ainsi le niveau de sur ou sous-projection du portefeuille.

Les éléments ci-après indique si la hausse implicite de la température de l'entreprise (en 2100 ou après) est estimée à 2 degrés ou moins (niveau défini par l'Accord de Paris en 2016), si l'ensemble de l'économie avait le même niveau de dépassement/sous-estimation des émissions de gaz à effet de serre pour l'entreprise analysée. L'augmentation implicite de la température est fondée sur les émissions projetées des portées 1, 2 et 3 de l'entreprise.

Entreprises présentes dans le portefeuille de la mutuelle LMP alignées ou non sur les principes généraux de l'Accord de Paris (contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport au niveau préindustriel) :



Pour les OPCVM, nous avons déterminé le nombre de sociétés présentes dans le portefeuille qui respectent l'Accord de Paris par rapport à l'ensemble des sociétés pour lesquelles nous avons des données. La couverture moyenne des fonds s'élève à 69.3%.

4. Stratégie d'alignement sur la biodiversité

Les activités des entreprises peuvent avoir des répercussions sur les espèces animales, les ressources naturelles et représenter des risques pour les populations. Afin d'évaluer ces risques de dégradation de la biodiversité, une notation a été établie pour les entreprises.

Cette notation, définie par MSCI et pouvant varier de 0 à 10, permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise pourrait avoir un impact négatif sur les écosystèmes fragiles.

Les entreprises qui mettent en place des politiques et des programmes visant à protéger la biodiversité et à répondre aux préoccupations de la communauté concernant l'utilisation des terres se voient attribuer une note proche de 10. En revanche, les entreprises dont les activités perturbent des écosystèmes vastes et qui manquent de stratégies pour atténuer les pertes de biodiversité obtiennent une note proche de 0.

Notation du risque de dégradation de la biodiversité de la mutuelle LMP



Taux de couverture de 15.63%

La notation du risque de biodiversité du portefeuille de la mutuelle LMP est de 7.11/10.

Cependant, ces données ne sont pas pleinement prises en compte par les gestionnaires de fonds à ce jour : la couverture moyenne des données de préservation de la biodiversité des OPCVM présents dans le portefeuille de la mutuelle LMP n'est que de 3.04%.

Le taux de couverture de cette donnée pour l'ensemble du portefeuille de la mutuelle LMP n'est que de 14.06%. Il est donc évident que la connaissance de ces risques reste moins avancée, et que la prise en compte de ces sujets par les entreprises reste encore minoritaire. Cependant, des méthodologies de plus en plus robustes se développent.

Note biodiversité - OPCVM	Note	Couverture du portefeuille	Poids portefeuille
THEMATICS EUROPE SELECTION	9,44	3,3%	0,76%
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	8,59	0,6%	3,08%
ECOFI ENJEUX FUTURS	7,77	1,6%	3,79%
DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC	7,74	1,6%	1,62%
ECOFI PATRIMOINE	7,61	2,9%	1,96%
ECOFI PATRIMOINE DIVERSIFIE I	7,61	6,0%	3,56%
ECOFI CONVERTIBLES EUROPE	7,20	5,3%	4,00%
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES	7,11	3,3%	0,67%
ECOFI ENTREPRISES	5,70	2,9%	4,09%

Annexe - Glossaire

Accord de Paris : L'Accord de Paris sur le réchauffement climatique a été approuvé en décembre 2015 par 195 États lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21). Cet accord vise à contenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2°C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels, et à poursuivre les efforts pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C.

Biodiversité : Cela désigne l'ensemble des êtres vivants, les écosystèmes dans lesquels ils vivent, ainsi que les interactions entre eux. Les entreprises peuvent constater des impacts potentiels de leurs opérations sur la biodiversité dans leurs zones d'exploitation, notamment sur:

- Les espèces animales, pouvant entraîner une réduction ou une disparition d'espèces ;
- Les ressources naturelles, exposées à la surexploitation et à l'épuisement ;
- Les populations, confrontées à la contamination des terres, à des impacts sur la santé, ainsi qu'à des pertes pour les industries de la pêche, du tourisme, etc.

Empreinte carbone : L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure à travers l'intensité carbone, permettant d'évaluer l'exposition d'un portefeuille aux entreprises émettrices de carbone. Cette mesure consiste en une moyenne pondérée des émissions de carbone par le chiffre d'affaires des entreprises incluses dans le portefeuille. Elle est conçue pour être mesurable par rapport aux divers types de sociétés et aux différentes classes d'actifs..

ESG (Environnement, Social, Gouvernance) : Le sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est ESG. Grâce à ces critères, il est possible d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes, y compris les salariés, les partenaires, les sous-traitants et les clients.

- **Le critère environnemental** prend en compte la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.
- **Le critère social** inclut la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect des droits des employés, la gestion de la chaîne d'approvisionnement (supply chain) et le dialogue social.
- **Le critère de gouvernance** vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

ISR (Investissement Socialement Responsable) : La démarche visant à appliquer les principes du développement durable à l'investissement est appelée l'investissement socialement responsable (ISR). Cette approche intègre la prise en compte des critères extra-financiers, tels que le respect de l'environnement, le bien-être des salariés au sein de l'entreprise et la bonne gouvernance au sein de celle-ci.

L'ISR vise à générer des rendements financiers tout en contribuant positivement à la société et à l'environnement, en alignant les valeurs éthiques et sociales des investisseurs avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Scope 1 : Catégorie d'émissions carbone directes provenant des sources détenues ou contrôlées par l'entreprise., qu'elle soit liée à la combustion ou aux processus.

Scope 2 : Catégorie d'émissions carbone indirectes liée à l'électricité ou à l'énergie consommée par l'entreprise.

Scope 3 : Catégorie d'émissions carbone couvrant toutes les autres émissions indirectes, incluant les sources non contrôlés par l'entreprise. 2 types de catégories existent : émissions amont, émission aval.

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) ou « Règlement Disclosure » : L'objectif de cette réglementation est de favoriser la transparence des produits financiers durables distribués en Europe grâce à un cadre clair et défini. Elle introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers.

Elle classe les produits financiers de la façon suivante :

- Article 6 : produits financiers ne visant pas d'objectif d'investissement durable ou d'intégration des caractéristiques environnementales ou sociales.
- Article 8 : produits intégrant des caractéristiques sociales ou environnementales.
- Article 9 : produits comportant des objectifs d'investissement durable.